



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2694
1er juillet 1986

FRANCAIS

NIUEPAP

JUL 8 1986

UN/SECURITY COUNCIL

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE SIX CENT
QUATRE-VINGT-QUATORZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 1er juillet 1986, à 16 heures

Président : M. KASEMSRI

(Thaïlande)

Membres : Australie
Bulgarie
Chine
Congo
Danemark
Emirats arabes unis
Etats-Unis d'Amérique
France
Ghana
Madagascar
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Trinité-et-Tobago
Union des Républiques
socialistes soviétiques
Venezuela

M. WOOLCOTT
M. TSVETKOV
M. LI Luye
M. GAYAMA
M. BIERRING
M. AL-SHAALI
M. WALTERS
M. de KEMOULARIA
M. GBEHO
M. RABETAFIKA

M. MAXEY
M. ALLEYNE

M. SAFRONCHUK
M. AGUILAR

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 30.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT SORTANT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Etant donné que c'est la première réunion du Conseil de sécurité au mois de juillet, j'aimerais, au nom du Conseil, rendre hommage à S. Exc. M. Blaise Rabetafika, représentant permanent de Madagascar auprès des Nations Unies et président du Conseil de sécurité pendant le mois de juin, pour l'habileté diplomatique, la courtoisie et la sagesse avec lesquelles il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant nos sincères remerciements à l'ambassadeur Rabetafika pour les grands services qu'il a rendus en tant que président du Conseil le mois dernier.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 27 JUIN 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU NICARAGUA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/18187)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'aimerais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Inde et du Nicaragua des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Miguel D'Escoto Brockmann (Nicaragua) prend place à la table du Conseil; M. Verma (Inde) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui comme suite à la demande contenue dans la lettre datée du 27 juin 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/18187).

Le Président

J'aimerais attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/18189, lettre datée du 27 juin 1986, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies et S/18194, lettre datée du 30 juin 1986, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le Ministre des relations extérieures du Nicaragua, S. Exc. M. Miguel D'Escoto Brockmann. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à faire sa déclaration.

M. D'ESCOTO BROCKMANN (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) :
Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord, au nom de mon gouvernement, vous remercier d'avoir convoqué le Conseil de sécurité pour examiner les menaces toujours plus graves à la paix et à la sécurité internationales que représente la politique d'agression que l'actuel Gouvernement américain mène intensivement contre le Nicaragua.

Je suis certain que nos débats se dérouleront de manière équitable et efficace pendant tout ce mois où vous présiderez le Conseil. Vos qualités personnelles et votre expérience augurent bien de l'issue des travaux du Conseil.

Je ne saurais manquer d'exprimer notre reconnaissance à l'ambassadeur Blaise Rabetafika, de Madagascar, pour la façon exemplaire dont il a conduit les travaux du Conseil pendant le mois dernier.

Le peuple et le Gouvernement du Nicaragua ont toujours été conscients du fait que la justice, la liberté et la souveraineté ne s'obtiennent qu'au prix de grands sacrifices. Nous savions qu'après la guerre de libération nous ferions inévitablement l'objet d'agressions de la part de ceux qui se sont toujours opposés à ce que les peuples d'Amérique latine décident librement de leur destin et qui nous ont imposé la doctrine Monroe, la destinée inévitable, la politique du bâton, la diplomatie de la canonnière et, plus récemment, le terrorisme d'Etat par le biais de leur politique de guerre clandestine.

Au nom de la liberté et de la démocratie et au nom des valeurs sacrées du christianisme et de la civilisation, cette puissante nation forme des bandes de mercenaires, les entraîne, les finance et les dirige. Au nom de Dieu et de la démocratie, ils assassinent nos femmes et nos enfants, comme dans le cas des deux petites filles de Carmen Ortega, dont l'assassinat atroce par les confrères

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

de Reagan est rapporté en détail dans l'édition d'aujourd'hui du Washington Post. Violant les normes les plus fondamentales de comportement civilisé et les accords internationaux, on mine nos ports, on décrète des embargos commerciaux et on prétend détruire des pays qui, si délits soient-ils, ne veulent pas renoncer au principe de l'égalité juridique et souveraine de tous les Etats.

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

Nous avons eu recours plusieurs fois au Conseil de sécurité pour dénoncer la politique que pratique le Gouvernement américain actuel contre le Nicaragua. Nous l'avons fait et nous le faisons de nouveau aujourd'hui parce que notre pays est un pays épris de paix, parce que nous avons foi dans les Nations Unies et dans l'importance que revêt le respect des engagements que nous avons souscrits en signant la Charte, et parce que nous avons toujours eu confiance dans le sérieux et l'impartialité du Conseil.

Aujourd'hui, nous venons une fois de plus dénoncer les actes menés par le Gouvernement américain contre la souveraineté, l'indépendance, l'autodétermination et l'intégrité territoriale du Nicaragua, actes qui vont à l'encontre des efforts de paix déployés en Amérique centrale et qui ne font qu'accroître la possibilité d'une effusion de sang massive au Nicaragua et dans la région.

Le 25 juin dernier, la Chambre des représentants des Etats-Unis a approuvé une allocation de 100 millions de dollars - somme équivalant au tiers de nos exportations annuelles - aux mercenaires de la terreur pour qu'ils continuent à assassiner notre peuple.

Cette allocation, qui est en fait une déclaration de guerre, est lourde de conséquences dangereuses et imprévisibles; c'est un pas de plus fait dans la direction de l'envoi de troupes américaines au Nicaragua.

En 1981, les Etats-Unis ont créé les contras, forces composées essentiellement d'anciens gardes de Somoza, que la Central Intelligence Agency (CIA) a commencé ouvertement à financer, entraîner et diriger. En 1984-1985, après que ces forces eurent attaqué et miné nos ports, le Congrès des Etats-Unis a été amené à interdire à toutes agences du Gouvernement américain d'aider directement ou indirectement les contras, mais rien n'a changé pour autant. En 1985, la requête du Président tendant à accorder une aide dite "humanitaire" aux forces mercenaires a été approuvée. En 1986, la Chambre des représentants a approuvé une allocation de 100 millions de dollars en faveur de ces mêmes forces.

A partir d'aujourd'hui, le personnel militaire américain formera ouvertement cette armée de mercenaires et lui fournira des armes lourdes, des moyens de transport et tout ce dont elle a besoin pour mettre en oeuvre sa politique de terrorisme.

La Central Intelligence Agency, qui a déjà miné nos ports, sera chargée des opérations militaires et pourra, à cet effet utiliser ses propres fonds qu'elle

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

reçoit directement du Congrès. Ainsi, l'allocation de 100 millions de dollars ne représente que la pointe visible de l'iceberg.

La journaliste Julia Preston rapporte depuis Camoapa, au Nicaragua, dans l'édition du Washington Post d'aujourd'hui, ce qui suit :

(L'orateur cite en anglais)

"Des témoins ont dit que deux enfants avaient été tués dans leur lit et six autres blessés lorsque des rebelles antisandinistes lancèrent une grenade dans leur maison à l'occasion d'un échange de coups de feu faisant suite à l'attaque menée ici même, la semaine dernière, contre une coopérative.

Carmen Ortega, la mère des victimes, âgée de 44 ans, a dit que, après l'arrêt des coups de feu vendredi à l'aube, les guérillas lui ont demandé de leur trouver des allumettes dans les décombres de sa maison. Ils s'en sont servi pour mettre le feu à sa maison, qui a entièrement brûlé. C'est ce qu'a raconté cette mère à la veillée funèbre qui a eu lieu samedi dans cette ville située sur la colline à 105 miles à l'est de Managua.

Cinq membres de la famille sont morts, outre les deux filles âgées de 12 et 5 ans tuées dans leur lit, et le mari de cette femme, Angel Ortega, âgé de 65 ans, qui a été tué alors qu'il cherchait à s'abriter de l'attaque. Des membres de la famille ont dit que la fille aînée avait été abattue et qu'une autre avait été tuée par l'explosion de la grenade. Le couple avait 16 enfants.

Cette attaque contre la coopérative de bétail connue sous le nom de Panamerica est la plus récente des opérations menées en chaîne contre des cibles essentiellement civiles ou économiques par les contre-révolutionnaires, ou contras, comme sont appelés ici tous les rebelles appuyés par les Etats-Unis."

(L'orateur poursuit en espagnol)

La grande puissance américaine, qui prétend lutter contre le terrorisme, a sa propre armée de la terreur qu'elle paie pour assassiner, détruire et terroriser. Nous nous trouvons donc face à une réalité inéluctable : il s'agit de rendre officielle une politique de terrorisme d'Etat et même une intervention accrue et imminente des Etats-Unis en Amérique centrale.

Comme l'a dit à juste titre le représentant Thomas S. Foley à la suite de la décision du Congrès,

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

(L'orateur cite en anglais)

"Par ce vote, on a franchi le Rubicon."

(L'orateur poursuit en espagnol)

Il entendait signaler par là l'entrée dans une nouvelle phase extrêmement dangereuse compte tenu des conséquences imprévisibles que risque d'entraîner cet engagement ouvert et interminable et de la pratique d'une politique visant à asservir de nouveau le Nicaragua grâce au renversement du seul gouvernement librement et démocratiquement élu de toute l'histoire de notre pays. Il faut ajouter à cela l'incapacité politique et militaire de la contre-révolution, due essentiellement à son caractère somoziste et mercenaire, c'est-à-dire corrompu et criminel. On peut ainsi se permettre de penser que la logique qui a prévalu dans cette décision pourra également s'imposer lorsque M. Reagan estimera nécessaire d'envoyer sur place "ses jeunes recrues" selon les plans conçus depuis fort longtemps par le Pentagone.

D'autres facteurs, qui ne font que confirmer le caractère extrêmement dangereux de cette nouvelle phase de la politique américaine à l'égard du Nicaragua, s'ajoutent à cet ensemble. Ces facteurs sont liés à l'autre aspect qui a caractérisé jusqu'à présent cette politique de force, c'est-à-dire le boycottage permanent, de la part du Gouvernement américain, de tous les efforts diplomatiques déployés pour trouver une solution pacifique, juste et honorable à la crise de l'Amérique centrale. Outre que les Etats-Unis ont refusé de renouer le dialogue avec le Nicaragua, ils ont eu constamment recours aux pressions et aux chantages afin de faire obstacle aux travaux menés par le Groupe de Contadora au cours des dernières années.

Au mois de septembre 1984, le Groupe de Contadora a remis aux gouvernements d'Amérique centrale l'Accord pour la paix, le développement et la coopération en Amérique centrale. Après que le Nicaragua eut dit qu'il était disposé à signer cet accord, les Etats-Unis ont mené d'intenses activités en vue d'obtenir ce qu'ils ont eux-mêmes désigné comme "le blocus réel de Contadora", et ils se sont félicités d'y avoir réussi, comme le reflète effectivement le document secret du Conseil national de sécurité qui fut dévoilé à la presse américaine en novembre 1984.

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

Au mois de mai dernier, alors que Contadora se trouvait à nouveau à une étape décisive de son rôle de médiation et qu'un accord sur la base de la version révisée de l'Acte de septembre 1985 était imminent, un document du Département de la défense des Etats-Unis a été rendu public, document qui non seulement constitue un rejet total de tout type d'accord dans le cadre du processus de Contadora de la part du Gouvernement américain mais avance certains calculs et estimations à propos d'une opération militaire de grande envergure visant à priver le peuple du Nicaragua de son droit à l'autodétermination et à détruire sa révolution à un coût se situant entre 8,7 et 9,1 millions de dollars par an et avec la participation requise de 100 000 hommes.

Voilà l'appui prêté par les Etats-Unis à Contadora, appui purement rhétorique. Ces documents et bien d'autres parvenus à la connaissance du public américain montrent bien l'intérêt que portent les Etats-Unis à la signature d'un accord de paix en Amérique centrale.

Jeudi dernier, les quatre ministres des relations extérieures des pays membres du Groupe de Contadora sont arrivés à New York en vue de rencontrer le Secrétaire général et de lui remettre l'Acte final de Contadora. Mon gouvernement a répondu à ce nouvel effort de façon positive, déclarant qu'il était prêt à signer un accord régional dans l'esprit du Message de Panama du 7 juin 1986. A cet égard, nous avons dit clairement que l'Acte du 7 juin 1986 constitue le seul instrument qui "puisse et doive favoriser l'aboutissement rapide et efficace du processus de négociation" en vue de parvenir à la paix en Amérique centrale. Nous avons également déclaré que nous étions prêts à remettre à Contadora une liste de 14 types différents de questions militaires que nous lui avons soumise préalablement pour examen, ainsi que le tableau des coûts respectifs de ces armements, conformément à la note explicative de Contadora, c'est-à-dire la lettre d'envoi de la nouvelle version de l'Acte, la "dernière version" comme l'appelle Contadora.

Comme l'ont déclaré les gouvernements de Contadora et ceux du Groupe d'appui dans le Message de Panama, nous estimons

"Qu'il serait donc illusoire de penser que la rédaction d'un projet de traité suffirait pour sortir de la crise. Il faut également poursuivre les efforts visant à créer des conditions propices à la signature de l'accord de paix." (S/18143, annexe, par. 5)

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

C'est pourquoi nous pensons qu'il est urgent de favoriser le dialogue entre les Etats-Unis et le Nicaragua, d'encourager la création de commissions mixtes en vue de la solution des problèmes frontaliers et de promouvoir le dialogue et la conclusion de pactes de non-agression entre les gouvernements d'Amérique centrale. De même, nous sommes d'accord avec le Message de Panama pour dire que :

"Pour faire avancer le processus de Contadora et atteindre l'objectif final, à savoir la paix, il est indispensable d'accepter les trois types fondamentaux d'engagements ci-après :

- a) Que l'on n'autorise pas l'utilisation du territoire national pour lancer des attaques contre un autre pays ou pour offrir un soutien militaire ou logistique à des forces irrégulières ou à des groupes subversifs;
- b) Qu'aucun pays n'accepte de devenir membre d'alliances militaires ou politiques qui menacent directement ou indirectement la paix et la sécurité dans la région en impliquant cette dernière dans le conflit entre l'Est et l'Ouest;
- c) Qu'aucune puissance ne prête un appui militaire ou logistique aux forces irrégulières ou aux groupes subversifs qui opèrent ou peuvent opérer dans les pays de la région ou qui utilisent ou menacent d'utiliser la force pour renverser un gouvernement de la région." (Ibid., par. 8)

L'absence de volonté politique de la part du Gouvernement des Etats-Unis pour ce qui est de l'appui au processus de Contadora, sa politique constante de blocus et de boycottage de ces nobles efforts se manifestent une fois de plus actuellement, au moment où il prétend pouvoir se passer de l'action de ce groupe de pays et essaie de transformer cette initiative en un instrument de domination et d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

L'Amérique latine dit "non" à l'intervention, l'Amérique latine dit "non" aux politiques de force, l'Amérique latine dit "non" à l'usage de la force"; elle dit "oui" à la paix, elle dit "oui" à la concorde et à la solution politique des problèmes qui affectent la sous-région.

Tout récemment, le 27 juin, la Cour internationale de Justice a rendu son jugement sur la requête qui lui avait été présentée par mon gouvernement au sujet des activités militaires et paramilitaires menées par les Etats-Unis contre le Nicaragua. Sans prétendre analyser en profondeur ni la signification ni les conséquences de l'arrêt important et historique prononcé par l'organe suprême de

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

justice internationale, j'aimerais signaler à l'attention du Conseil deux aspects concrets de ce jugement.

Le premier a trait au rejet, par la Cour, de la justification de légitime défense collective maintenue par les Etats-Unis. La Cour a dit clairement :

(L'orateur poursuit en anglais)

"La Cour rejette la justification de légitime défense collective maintenue par les Etats-Unis d'Amérique relativement aux activités militaires et paramilitaires menées tant au Nicaragua que contre ce pays et qui sont l'objet en litige."

(L'orateur reprend en espagnol)

Le deuxième aspect concerne la décision de la Cour, selon laquelle

(L'orateur poursuit en anglais)

"Les Etats-Unis d'Amérique, en formant, armant, équipant, finançant et approvisionnant les contras et en encourageant, appuyant et aidant d'autre façon les activités militaires et paramilitaires tant au Nicaragua que contre ce pays, ont agi contre la République du Nicaragua, en violation de l'obligation que leur fait le droit international coutumier de ne pas intervenir dans les affaires d'un autre Etat."

(L'orateur reprend en espagnol)

Je pense que c'est à juste titre que j'ai signalé ces aspects du jugement rendu par le plus haut tribunal international de justice, étant donné que les représentants des Etats-Unis eux-mêmes ont de manière constante fait valoir devant ce conseil l'argument de la légitime défense collective en tant que moyen de justifier leurs actes d'agression contre le Nicaragua. Le monde a clairement compris le caractère illicite de la politique interventionniste, et le plus important organisme judiciaire du monde vient de le ratifier. Les Etats-Unis ont violé et continuent de violer les normes les plus élémentaires du droit international.

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

Le Gouvernement des Etats-Unis, dans cette nouvelle phase de sa politique terroriste, non seulement viole le droit international, non seulement agit directement à l'encontre de l'initiative de paix de Contadora en empêchant sa réalisation mais encore ouvre largement la porte à une escalade de l'agression qui pourrait mener à une conflagration générale dans la région.

Le peuple du Nicaragua et son gouvernement n'ont pas d'alliances militaires avec aucune superpuissance; nous ne comptons que sur les fusils que porte notre peuple et sur la douleur pour nos morts. Cette douleur ne peut pourtant étouffer nos voix et nous empêcher de crier bien haut "Ils ne passeront pas!". Le Gouvernement américain pourra approuver 100, 200, 300 millions, un milliard de dollars pour ses forces mercenaires, mais elles seront finalement vaincues. Elles pourront semer la destruction et la mort, elles pourront détruire le pays, mais elles auront toujours à affronter des Nicaraguayens patriotes qui, à la fin, vaincront.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales. En raison de leur gravité et de leurs conséquences imprévisibles, les faits que nous analysons actuellement tombent directement sous la responsabilité du Conseil. Le Nicaragua, fidèle à sa vocation de paix, a fait tout ce qui était possible et a eu recours à toutes les instances internationales appropriées pour trouver des solutions pacifiques à ces graves problèmes. Nous devons, en cette occasion, réaffirmer notre décision irrévocable de nous défendre et réitérer notre appel au Gouvernement des Etats-Unis pour qu'il renonce à ses desseins militaristes et reprenne le dialogue direct avec le Nicaragua en vue de trouver des solutions justes à nos différends. C'est là la seule façon d'empêcher une catastrophe. Nous croyons que le Conseil de sécurité doit jouer un rôle essentiel pour éviter cette catastrophe.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Nicaragua pour les aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

M. WALTERS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour me féliciter de vous voir assumer la présidence du Conseil de sécurité, étant donné d'une part le profond respect que nous éprouvons pour votre intégrité et vos talents de diplomate et d'autre part l'admiration, le respect et l'amitié que nos pays éprouvent l'un

M. Walters (Etats-Unis)

pour l'autre. C'est également un plaisir pour les Etats-Unis de rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Rabetafika, de Madagascar, qui s'est acquitté de ses fonctions de président, le mois dernier, avec efficacité et équité.

Avant d'énoncer les raisons précises qui motivent la présente réunion du Conseil de sécurité, je pense qu'il me faut signaler que c'est la onzième fois que le régime sandiniste vient au Conseil pour déclamer une litanie de plaintes désormais bien connue. Le Nicaragua cherche une fois de plus à détourner l'attention du Conseil du comportement du Nicaragua lui-même dans la région. Il est temps que nous cessions d'être bernés par la propagande sandiniste; il est temps que nous comprenions que c'est l'agression du Nicaragua qui est à l'origine du conflit en Amérique centrale.

L'avis de la Cour internationale de Justice du 27 juin est long - quelque 515 pages au total, dont l'arrêt de la Cour, les avis séparés et dissidents et - 251 pages consacrées à l'avis dissident du juge Stephen Schwebel. Bien que le Nicaragua demande au Conseil de se prononcer en se fondant sur ces avis, aucun membre du Conseil de sécurité ne peut avoir déjà analysé ou examiné les arguments et contre-arguments détaillés publiés par la Cour. Pour ceux qui n'ont pas encore connaissance de cet avis, je noterai que notre première lecture a soulevé des questions importantes au sujet de certaines conclusions juridiques prononcées par la Cour.

Cependant, les conclusions de la Cour, dans ce cas, dépendent uniquement des preuves et des faits. Le représentant du Nicaragua a cherché à présenter l'arrêt de la Cour comme établissant ipso facto la véracité des affirmations du Nicaragua eu égard à la situation en Amérique centrale, à ses propres actes et à la politique de mon gouvernement. Comme nous l'avons déclaré clairement dès le départ, nous ne pensons pas que la Cour ait le moyen de traiter de faits complexes et de renseignements secrets qui ne sont pas portés à sa connaissance.

Les membres du Conseil devraient maintenant connaître les faits relatifs à l'agression du Nicaragua. Les Etats-Unis ont présenté des preuves abondantes et écrasantes des méfaits du Nicaragua. Il est néanmoins évident que les Sandinistes restent suprêmement doués pour dissimuler leur bilan odieux de subversion, d'agressions et d'attaques armées.

Le Nicaragua a déclaré dans les termes les plus solennels qu' :

M. Walters (Etats-Unis)

(L'orateur poursuit en espagnol) :

"Il n'a jamais fourni d'armes ou une autre forme d'assistance matérielle aux rebelles d'El Salvador ni n'a jamais sanctionné l'utilisation de son territoire à de telles fins. Il n'a jamais permis aux rebelles d'El Salvador d'établir un quartier général ou une base d'opérations ou un centre de commandement et de contrôle sur le territoire du Nicaragua et n'a jamais permis que son territoire soit utilisé pour l'entraînement des rebelles salvadorègnes."

(L'orateur reprend en anglais) :

Dès le début le Nicaragua a appuyé la subversion en Amérique centrale. Cet appui a été actif, délibéré, important et soutenu. La déclaration que je viens de lire est l'une de celles que le Nicaragua a prononcées maintes fois, non seulement à la Cour internationale de Justice, mais également en de nombreuses autres instances. On ne peut prétendre que ces affirmations catégoriques soient un lapsus linguae ou une déclaration mal pensée, mal informée ou non autorisée et pourtant elle était, et elle est, entièrement fausse.

Lors d'une réunion d'activistes du parti, deux mois à peine après avoir pris le pouvoir, les dirigeants sandinistes se sont engagés à appuyer la lutte révolutionnaire par-delà leurs frontières. Un peu plus tard, cette même année, comme l'ont relaté les anciens chefs du FMLN d'El Salvador, les Sandinistes ont créé des services et établi des sites au Nicaragua destinés à l'entraînement des guérilleros d'autres pays d'Amérique centrale.

El Salvador est l'objectif principal de l'agression sandiniste. Depuis 1979, le Nicaragua apporte un appui massif aux guérilleros qui cherchent à renverser le gouvernement de ce pays. Cet appui comprend l'entraînement, un centre de commandement et de contrôle, des conseils, des armes, des munitions et d'autres fournitures vitales. Le Nicaragua sert de sanctuaire aux guérilleros et de siège à leur bras politique. Les relations entre le leadership sandiniste et le FMLN et le FDR sont constantes et étroites. Le Nicaragua s'est publiquement identifié avec les objectifs et méthodes des guérilleros d'El Salvador.

Les preuves de cette activité sont réelles, variées et impressionnantes. Des documents pris en El Salvador prouvent le rôle clef que joue le Nicaragua dans l'unification du FMLN et pour ce qui est de ses approvisionnements et de son

M. Walters (Etats-Unis)

entretien. Ce rôle a été crucial en 1980-81 comme le montrent les documents publiés par les Etats-Unis en février 1981. Des documents pris au commandant Nidia Diaz du FMLN, en avril 1985, montrent clairement que l'appui du Nicaragua aux rebelles est resté important. Des photographies aériennes publiées par les Etats-Unis montrent le terrain d'aviation à partir duquel ces approvisionnements ont été acheminés.

M. Walters (Etats-Unis)

Les commandants de la guérilla qui ont été capturés ou qui ont déserté de 1981 à ce jour ont, l'un après l'autre, décrit avec des détails convaincants la dépendance dans laquelle se trouvent les guérilleros d'El Salvador à l'égard des armes et des fournitures que leur procure le Nicaragua, de l'abri qu'il leur offre, des communications et des services de commandement provenant du Nicaragua et des opérations de formation qui ont lieu au Nicaragua ou qui sont facilitées par ce pays. La mort de deux chefs importants de la guérilla à Managua en 1983 - et la présence de dirigeants sandinistes de haut rang à leurs funérailles - a souligné le fait que les dirigeants du FMLN ont opéré à partir de Managua avec la pleine collaboration des Sandinistes.

Des armes prises aux guérilleros ou qui sont encore entre leurs mains ont été identifiées, au moyen de fichiers officiels américains d'expédition et de production, comme étant parvenues aux rebelles du Viet Nam, en passant par le Nicaragua. Un réseau de contrebande très complexe a été mis sur pied par les Sandinistes comme en font foi des preuves tangibles irréfutables telles que le gros camion lourdement chargé d'armes et de munitions qui a été capturé par les autorités honduriennes alors qu'il se rendait du Nicaragua en El Salvador en 1981. Le scénario se poursuit. Il y a quelques mois, une automobile Lada, qui suivait le même parcours Nicaragua-El Salvador, s'est écrasée et on a trouvé à bord des armes, des munitions, de l'équipement de démolition et de cryptographie, et des lettres adressées aux dirigeants de la guérilla salvadorienne.

Enfin, il y a les confessions des Sandinistes eux-mêmes. A plusieurs reprises, ils ont déclaré qu'ils pouvaient arrêter l'aide accordée au FMLN. A la Cour internationale de Justice, l'un des commandants en chef a juré que son gouvernement n'avait "jamais" eu pour politique d'envoyer des armes aux guérilleros d'El Salvador - alors qu'il présentait, en même temps, un document officiel attestant précisément qu'il n'en avait pas envoyé "depuis fort longtemps".

Et pourtant, le Nicaragua voudrait que le monde pense et que nous pensions qu'aucune de ces preuves n'existe. Le Nicaragua voudrait, au contraire, que nous jetions toutes ces preuves par la fenêtre et que nous acceptions sur parole son assertion creuse et non confirmée selon laquelle "en vérité, il ne fait pas et n'a jamais fait de livraison d'armes ou d'autres fournitures" aux guérilleros d'El Salvador. Le Nicaragua voudrait que nous fassions fi des dizaines de milliers

M. Walters (Etats-Unis)

de morts, des centaines de millions de dollars de dommages économiques, des souffrances humaines immenses qu'il a causées en El Salvador, et que nous croyions qu'il n'a jamais El Salvador.

Mais ne limitons pas notre examen à ce pays. D'autres aussi ont souffert de cet "internationalisme révolutionnaire". Le Honduras a été la cible de tentatives de subversion. A deux reprises, en 1983 et en 1984, les Sandinistes ont cherché à infiltrer des groupes au Honduras pour mener une guerre de guérilla contre le gouvernement de ce pays. Un grand nombre de ces guérilleros ont été pris et ont témoigné du rôle que le Nicaragua a joué dans leur formation, leur direction et leur infiltration au-delà de la frontière. En 1985, des membres des services secrets du Nicaragua ont été capturés à l'intérieur du Honduras et ont reconnu leur participation au transport d'armes destinées à des groupes de subversion au Honduras.

Comme l'a abondamment prouvé une commission législative costa-ricienne, les Sandinistes - alors qu'ils menaient leur campagne contre Somoza et, plus tard, commençaient à apporter une aide matérielle aux rebelles salvadoriens - ont également créé et entretenu un réseau secret de fourniture d'armes au Costa Rica. Des terroristes, appuyés par les Sandinistes, ont perpétré une série d'attaques au Costa Rica entre 1981 et 1985, et des agents du Nicaragua ont essayé de commettre ou ont commis une série d'assassinats dans ce pays. En outre, l'appui accordé par le Nicaragua au M-19 a été découvert grâce aux numéros de séries des armes prises après l'attaque sanglante commise contre le Palais de justice de Bogota en Colombie.

Tout en préférant apporter secrètement son appui à la subversion, car, s'il était pris, il pourrait toujours espérer s'en sortir en mentant effrontément, le Nicaragua n'a pas hésité à recourir à la force militaire classique directe. Il a mené littéralement des centaines d'incursions militaires transfrontières au Honduras. Commencant trois jours après la prise de pouvoir du 19 juillet 1979, elles ont connu leur apogée en mars de cette année, lorsque quelque 1 500 soldats sandinistes ont franchi 25 kilomètres à l'intérieur du Honduras et y sont restés plusieurs jours. Selon leur habitude, les responsables du Gouvernement nicaraguayen - y compris son représentant permanent - ont tout d'abord nié que les troupes sandinistes aient franchi la frontière. L'ambassadeur Astorga a déclaré

M. Walters (Etats-Unis)

devant les caméras du monde entier que la prétendue invasion n'était qu'un mythe, que c'était une invention du gouvernement Reagan. Ce n'est qu'après l'apparition de preuves indéniables que le président Ortega a reconnu que l'incursion avait bien eu lieu et qu'il y avait eu environ 150 victimes, montrant ainsi quel était le pays qui avait menti. Les militaires sandinistes ont attaqué le Costa Rica à maintes reprises, y compris l'année dernière, lorsqu'ils ont tué deux membres de la garde civile costa-ricienne et obligé le Costa Rica à en saisir l'Organisation des Etats américains (OEA).

Le Nicaragua a pu violer de manière flagrante les frontières de ses voisins parce qu'il a accumulé la force militaire la plus puissante et la plus importante de l'histoire de l'Amérique centrale. Ceux qui estiment que le régime de Somoza constituait un exemple unique de répression militaire devraient réfléchir sur le fait que les forces armées sandinistes, comme la police secrète, sont 10 fois plus importantes que celles de Somoza à leur apogée. Et pourtant, le Nicaragua a récemment fait connaître son intention d'accroître ses forces en leur ajoutant 200 000 à 300 000 effectifs bien entraînés. Non seulement les forces sandinistes sont les plus importantes numériquement, mais elles sont aussi dotées d'armes, non seulement des fusils dont nous avons entendu parler il y a quelque temps, mais d'armes sans précédent dans la région, y compris 340 tanks et véhicules blindés, des dizaines d'hélicoptères de combat et 70 howitzers à longue portée. Ces forces sont rendues encore plus efficaces par la présence de milliers de Cubains et d'autres conseillers étrangers qui opèrent depuis les échelons les plus élevés des ministères jusqu'au niveau du bataillon et même des compagnies, y compris des pilotes cubains qui participent à des missions de combat.

Cette militarisation massive a eu un impact profond sur la société nicaraguayenne. Et cet impact n'a pas été fortuit. La militarisation de la société nicaraguayenne a été l'objectif clef dès le début de la prise de pouvoir par les Sandinistes et a, comme cela était prévu, beaucoup contribué à la capacité qu'a le régime d'exercer un contrôle global sur la société dans son ensemble. Ainsi, bien avant que le Nicaragua n'affirme l'existence d'une menace de la part des Contras ou de toute autre source, les Sandinistes avaient prévu et mené à bien l'expansion accélérée sur une grande échelle des forces armées du Nicaragua. L'armée, bien sûr, est appelée "Armée populaire sandiniste" et l'on prête grande

M. Walters (Etats-Unis)

attention à l'endoctrinement politique. Ces mesures sont parallèles à celles qui ont été imposées au cours des sept dernières années à la société tout entière.

Ce n'est pas le moment de ressasser la triste et prévisible histoire de la répression sandiniste ni d'en discuter longuement - et pourtant ce serait facile de le faire - ni même de parler de la trahison des grands espoirs du peuple du Nicaragua. Les revendications des Sandinistes à l'égard de la défense des droits de l'homme sont aussi dénuées de sens que leur prétention de vivre en paix avec leurs voisins. Le Nicaragua, ce petit pays, a maintenant plus de prisonniers politiques que n'importe quel autre pays de cet hémisphère à l'exception de Cuba et il conserve un système de tribunaux politiques hors-la-loi qui veillent à ce que nul n'échappe à la "justice révolutionnaire". En 1982, les Sandinistes ont imposé un état d'urgence "temporaire"; quatre ans plus tard, le peuple nicaraguayen n'a toujours pas le droit d'expression, d'assemblée et de déplacement, pour ne citer que certains des "droits de l'homme fondamentaux" promis en 1979 et violés par le régime sandiniste. Il convient de noter qu'avec la fermeture de La Prensa, le Nicaragua est maintenant devenu le seul pays du continent latino-américain à avoir interdit totalement l'accès de l'opposition à la presse. Le Nicaragua d'aujourd'hui n'a rien à voir avec le Nicaragua pour lequel son peuple pensait lutter en 1979, pas plus qu'avec le Nicaragua que les Sandinistes avaient promis au peuple de leur pays et à la communauté interaméricaine.

Les appels que nous venons d'entendre, à Dieu, à la liberté et à la démocratie sont niés par les actes mêmes de ce gouvernement qui prétend maintenant, en outre, parler pour l'ensemble de l'Amérique latine.

M. Walters (Etats-Unis)

La situation au Nicaragua, tragique en elle-même, est importante dans le contexte de l'ensemble de la situation en Amérique centrale. Le régime répressif des Sandinistes est directement responsable du développement de la résistance démocratique armée au Nicaragua. La résistance démocratique du Nicaragua lutte pour rétablir les objectifs d'origine de la révolution nicaraguayenne. Ses 20 000 participants cherchent à instaurer une démocratie véritable dans laquelle le peuple du Nicaragua soit libre de choisir ses propres dirigeants. Ils veulent le plein respect des droits de l'homme et un système économique garantissant à la fois la croissance et la répartition équitable de la richesse.

Les dirigeants de cette résistance sont les mêmes hommes et femmes qui, il y a sept ans, ont lutté contre Somoza et avec les Sandinistes. Comme des milliers d'autres Nicaraguayens qui croyaient en la révolution et qui ont jadis été les alliés des Sandinistes, ils n'ont pas pris à la légère leur décision de se joindre à la résistance. Ils l'ont fait car ils n'avaient pas le choix. Les Sandinistes avaient en effet empêché toute participation politique digne de ce nom au Nicaragua et ils les avaient convaincus que le changement ne pouvait venir que de la force armée.

Tels sont les faits. Le Nicaragua a délibérément, en tant que politique officielle et sans provocation, lancé des attaques armées contre ses voisins. Dans le cas d'El Salvador, cette attaque, menée par le biais d'intermédiaires, a duré plus de cinq ans et a causé d'énormes pertes humaines et économiques. Les Sandinistes ont cherché à développer l'insurrection au Honduras et ils ont attaqué ouvertement et clandestinement le Honduras et le Costa Rica. Ils se sont employés, par une militarisation massive, à intimider leurs voisins et leur propre peuple. Ils ont créé un Etat répressif, dont la nature même est sans précédent en Amérique centrale. Ce faisant, ils ont donné naissance à un mouvement comprenant des dizaines de milliers d'hommes et de femmes qui luttent pour redonner au Nicaragua les idéaux de la révolution de 1979.

Est-il étonnant, dans ces circonstances, que les Etats-Unis se soient trouvés impliqués dans la réaction à la menace multiforme que représente pour la paix le Nicaragua sandiniste?

La politique des Etats-Unis à l'égard du Nicaragua vise trois grands objectifs : mettre un terme à l'agression nicaraguayenne, que ce soit par l'appui aux groupes de guérilleros dans les pays voisins ou par le biais d'une attaque militaire classique; rompre les liens militaires et de sécurité entre le Nicaragua

M. Walters (Etats-Unis)

et le bloc soviétique; réduire la force militaire du Nicaragua à des niveaux qui rétablissent l'équilibre militaire dans la région; et obtenir que soient tenues les promesses faites à l'origine quant au pluralisme démocratique et au respect des droits de l'homme et des droits civils.

Nous sommes convaincus que la réalisation de ces objectifs permettraient d'assurer le rétablissement de la paix et un climat propice à la croissance, au développement politique démocratique et à la sécurité dans la région. Ces objectifs sont parfaitement conformes à ceux des autres pays de la région et aux différentes initiatives diplomatiques multilatérales qui ont l'approbation du Conseil. Le Nicaragua insiste sur l'aide américaine - qu'il juge injustifiée - à la résistance, mais il est important de rappeler que les Etats-Unis ont poursuivi ces objectifs inoffensifs et constructifs par n'importe quel moyen pacifique. Malheureusement, ces méthodes se sont avérées pour l'essentiel infructueuses en ce sens qu'elles n'ont pas modifié le comportement nicaraguayen à l'égard de ses voisins et des Etats-Unis.

A l'origine, les Etats-Unis ont apporté une importante assistance économique au régime dominé par les Sandinistes. Par notre action au sein de l'Organisation des Etats américains (OAS), nous avons beaucoup contribué à délégitimer le régime Somoza et à préparer le terrain à l'installation de la nouvelle junta au pouvoir. Plus tard, lorsque le rôle des Sandinistes dans le conflit salvadorien est apparu clairement, nous avons cherché, par une combinaison de contacts diplomatiques privés et par la suspension de l'assistance, à convaincre le Nicaragua de renoncer à la subversion. Plus tard encore, on a eu recours à des mesures économiques et à d'autres efforts diplomatiques pour tenter d'amener les Sandinistes à changer d'attitude. Mais la position du Nicaragua est demeurée inchangée et s'est caractérisée par une intransigeance complète et persistante.

Il convient de noter que le Nicaragua n'entend nullement passer pour un pays intransigeant, mais pour un petit Etat fier et non aligné qui refuse courageusement de se laisser malmener par une superpuissance brutale et outrecuidante. Il s'agit en fait d'un pays qui poursuit obstinément une politique non provoquée et injustifiée visant à renverser le Gouvernement salvadorien, une politique de militarisation rapide dépassant tout ce qui pourrait être justifiable sur le plan interne ou régional, une politique de sympathie à l'égard des Cubains et des Soviétiques, une politique de répression interne qui suscite des doutes profonds

M. Walters (Etats-Unis)

quant à l'affirmation des Sandinistes selon laquelle ils sont disposés à respecter leurs engagements de juillet 1979.

On a longtemps espéré que le Nicaragua pourrait être amené à modifier un élément essentiel de son comportement, à savoir son penchant pour les attaques contre ses voisins, en lui montrant qu'il ne pouvait espérer atteindre son objectif, qui est de remplacer leurs gouvernements par des gouvernements ressemblant davantage au sien. Mon gouvernement apporte une aide substantielle aux pays qui souffrent des attentions des Sandinistes.

Les voisins du Nicaragua ont demandé qu'on leur vienne en aide contre l'agression nicaraguayenne, et les Etats-Unis ont répondu à cet appel. Les pays en question ont dit publiquement et à maintes reprises qu'ils estimaient être les victimes de l'agression du Nicaragua et qu'ils souhaitaient l'assistance des Etats-Unis pour répondre aux attaques subversives et à la menace conventionnelle que constitue l'énorme potentiel que sont les forces armées nicaraguayennes.

Les Etats-Unis ont accordé pour 2 milliards de dollars d'aide à l'Amérique centrale depuis 1979. Les trois quarts de cette somme ont été versés sous forme d'aide économique tandis qu'un quart à peine a pris la forme d'une aide militaire en dépit du coût énorme qu'entraîne l'effort déployé pour faire face aux attaques clandestines et aux menaces conventionnelles posées par le Nicaragua. Malheureusement, une trop grande proportion de cette assistance doit être utilisée, non pas pour le développement ou les besoins de la population de ces pays, mais pour réparer les dommages économiques causés par la politique du FMLN parrainé par le Nicaragua, qui consiste à détruire de manière délibérée l'infrastructure salvadorienne. L'aide économique et militaire des Etats-Unis a contribué à limiter l'impact de ces actes de guerre, notamment en El Salvador, et à accroître la sécurité des voisins du Nicaragua par rapport aux Sandinistes. Néanmoins, force nous est de constater, aujourd'hui encore, que les Sandinistes sont prêts à perpétuer indéfiniment leur politique d'agression.

Face à l'échec des moyens pacifiques et à l'inadmissibilité de permettre à la subversion et à l'agression nicaraguayennes de continuer, les Etats-Unis ont commencé à apporter un appui limité aux forces de résistance démocratique déjà sur le terrain. Appuyer la résistance, c'est la façon la plus efficace de faire pression sur les Sandinistes pour les amener à modifier cette politique qui constitue une menace pour leurs voisins et pour la paix régionale.

M. Walters (Etats-Unis)

Les Etats-Unis espèrent que l'échec de la politique d'agression du Nicaragua, le coût toujours plus élevé de l'entretien d'une machine de guerre importante, l'effondrement de l'économie, le mécontentement populaire grandissant et le renforcement de la résistance démocratique finiront par obliger les Sandinistes à reconnaître qu'ils n'ont d'autre choix que de participer à des négociations sérieuses visant tant la paix régionale que la réconciliation nationale.

J'aimerais préciser que la politique des Etats-Unis n'a pas pour but de renverser le Gouvernement nicaraguayen. Nous ne pensons pas non plus que la pleine réalisation de nos principaux objectifs politiques au Nicaragua soit incompatible avec les intentions déclarées du Gouvernement du Nicaragua. Le Nicaragua a accepté le Document des objectifs de Contadora comme base de négociation et comme base de paix générale dans la région. Les Etats-Unis, eux aussi, ont dit sans ambages que l'application complète et vérifiable du Document des objectifs répondait à chacun de nos objectifs politiques au Nicaragua et dans la région. Le président Reagan a, pour l'essentiel, confirmé cette position le 24 juin encore. Il est en effet impossible d'envisager tout autre contexte pour assurer la paix dans la région.

Nous pensons que l'appui que les Etats-Unis continuent d'apporter à la résistance est essentiel pour amener le régime sandiniste à participer à des négociations véritables. Nous le regrettons, mais nous avons vu trop souvent les promesses sandinistes s'envoler quand ce qui les avait tactiquement inspirées avait perdu sa raison d'être. Il ne suffit pas que le Nicaragua affirme être prêt à signer un traité régional incomplet; il doit véritablement le conclure et l'appliquer.

L'histoire de Contadora ne manque pas d'exemples où le Nicaragua, pour des raisons tactiques, a adopté une position apparemment favorable et y a renoncé plus tard. Sa réponse du 21 juin au dernier projet d'accord souligne son cynisme envers Contadora. Il prétend réagir favorablement au projet alors qu'en fait il a présenté de vieilles propositions déjà rejetée par les autres parties aux négociations. Puisque les démocraties d'Amérique centrale ont déjà constaté de graves lacunes dans le nouveau texte, la réponse des Sandinistes ne peut être considérée que comme un pari gratuit destiné à influencer le vote sur l'aide à la résistance démocratique. Et pourtant, nous persistons à espérer que le Nicaragua comprendra que cette conduite est vouée à l'échec, qu'elle est autodestructrice, et qu'il pourrait jouer un rôle bien plus constructif.

M. Walters (Etats-Unis)

L'approbation de la demande d'aide accrue à la résistance par la Chambre des représentants des Etats-Unis doit donner aux Sandinistes de bonnes raisons de négocier de manière sérieuse. Ce vote montre clairement que les Etats-Unis ne vont pas se laisser de lutter contre leur agression, qu'ils ne vont pas laisser le Nicaragua pratiquer sa politique agressive et répressive sans intervenir. Le Nicaragua, comme nous l'avons vu, se laisse prendre à son propre jeu. Cette fois, peut-être, il a réussi à se leurrer lui-même en croyant pouvoir tromper le Congrès sur sa véritable nature et sa politique.

Les Etats-Unis veulent la paix, la sécurité, la démocratie et le développement économique partout en Amérique centrale. Nous pensons que nos actes sont conformes au droit international et aux nobles idéaux de la Charte des Nations Unies. Nous aidons nos amis à se défendre contre les attaques armées du Nicaragua, et nous frappons ainsi l'agression. Notre appui à la résistance nicaraguayenne ne vise qu'à encourager le Nicaragua à participer de manière sérieuse et en toute bonne foi aux négociations régionales actuellement en cours. Nous restons disposés à renouer un dialogue bilatéral, à un niveau élevé avec le Nicaragua dès qu'il entrera en pourparlers avec son opposition.

La question est maintenant de savoir si les Sandinistes veulent vraiment la paix. Sont-ils prêts à négocier de manière sérieuse avec leurs voisins et leur propre peuple? Sont-ils désireux de mettre un terme à leurs efforts visant à renverser ou à intimider leurs voisins? Sont-ils prêts à remplir leurs promesses de juillet 1979?

Le fait est que ce sont les Nicaraguayens, et non pas les Etats-Unis, qui doivent faire ces choix essentiels pour la paix en Amérique centrale. Ce n'est pas nous qui avons lancé une attaque non provoquée contre El Salvador. Ce n'est pas nous qui avons mené pendant cinq ans une guerre qui a anéanti le peuple et l'économie d'El Salvador. Ce n'est pas nous qui avons cherché à déstabiliser ou à intimider les voisins inoffensifs du Nicaragua. Ce n'est pas nous qui avons fait prendre au conflit une dimension Est-Ouest en invitant des milliers de "conseillers" cubains et du bloc soviétique. Ce n'est pas nous qui avons mené, depuis 1979, une militarisation sans précédent et inutile. Ce n'est pas nous qui avons créé au Nicaragua une société de plus en plus rigide et de plus en plus contrôlée sur le plan idéologique tout à fait contraire aux promesses de 1979. Et, enfin, ce n'est pas à cause de notre politique que des dizaines de milliers de

M. Walters (Etats-Unis)

Nicaraguayens ont choisi de lutter pour rétablir les valeurs démocratiques pour lesquelles ils ont fait la révolution de 1979.

C'est au Nicaragua qu'il appartient de faire ces choix essentiels. Et nous allons l'observer attentivement pour voir quels sont les choix qu'il va faire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

M. AGUILAR (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, nous sommes très heureux d'être parmi les premiers à vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet, et nous vous assurons, bien sûr, de toute notre coopération. Vous nous avez déjà donné la preuve de vos talents ici et dans d'autres instances des Nations Unies et c'est pourquoi nous sommes certains que vous dirigerez nos travaux avec beaucoup d'intelligence et d'habileté.

Avant d'aborder le sujet à l'examen, j'aimerais aussi exprimer, au nom de tous les membres de ma délégation et en mon propre nom, notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'ambassadeur Blaise Rabetafika, représentant permanent de Madagascar, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. L'ambassadeur Rabetafika, diplomate doté d'une vaste expérience et à qui me lie une longue et fructueuse amitié, a donné une fois de plus, à cette occasion, la preuve de sa sagesse, de sa pondération et de son amabilité.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui à la demande du Gouvernement nicaraguayen pour examiner les événements récents et inquiétants qui affectent les relations entre les Gouvernements du Nicaragua et des Etats-Unis. Cette requête a certainement été présentée en raison de la décision récemment prise par la Chambre des représentants des Etats-Unis d'allouer 100 millions de dollars à ce qu'on appelle les contras, c'est-à-dire les forces armées irrégulières qui luttent contre le Gouvernement du Nicaragua.

En tant que pays d'Amérique latine et en tant que pays voisin des pays d'Amérique centrale avec qui il entretient des relations étroites, le Venezuela a suivi avec un très grand intérêt les événements qui se sont déroulés dans la sous-région ces dernières années, et en tant que membre de ce qu'on appelle le Groupe de Contadora, il a fait et continuera de faire les plus grands efforts pour contribuer à la paix et à la coopération en Amérique centrale.

M. Aguilar (Venezuela)

Comme on le sait, quatre autres pays d'Amérique latine - l'Argentine, le Brésil, le Pérou et l'Uruguay, qui forment ce qu'on appelle le Groupe de soutien - se sont associés à cette initiative conjointe de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela. Cette initiative a compté et compte, en outre, sur le large appui de la communauté internationale, comme l'ont montré les déclarations de nombreux gouvernements appartenant à différentes régions du monde, de même que les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que celles qui ont été adoptées par l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains.

Il convient de rappeler ici que les efforts de Contadora ne se sont pas limités à la présentation de déclarations d'ordre général ou au lancement d'exhortations aux pays d'Amérique centrale pour qu'ils résolvent leurs problèmes par des moyens pacifiques. Le Groupe de Contadora, qui a poursuivi ses travaux pendant plus de trois ans, qui a tenu d'innombrables réunions à divers niveaux et qui a favorisé un dialogue étroit et continu entre les pays d'Amérique centrale, a élaboré une série de documents qui reflètent un affinage progressif des propositions concrètes et détaillées en vue d'obtenir la paix dans la région et qui ont abouti, dans cette phase des activités du Groupe, à l'Accord révisé de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, présenté aux ministres des affaires étrangères des pays d'Amérique centrale le 6 juin 1986.

Il n'est pas nécessaire de citer et de commenter en détail ici cet accord révisé, qui sera bientôt distribué en tant que document officiel du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Néanmoins, afin de m'acquitter de la tâche que les autres pays du Groupe de Contadora et les pays du Groupe de soutien ont confiée à ma délégation, je voudrais donner lecture du Message de Panama, en date du 7 juin 1986, qui exprime clairement l'ensemble des idées générales et des objectifs de cette initiative :

"Les Ministres des relations extérieures de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Mexique, du Panama, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela, pays membres du Groupe de Contadora et de son groupe de soutien, réunis à Panama les 6 et 7 juin 1986, déclarent :

1. Ou'ils se félicitent de la réunion historique que les cinq présidents des pays d'Amérique centrale ont tenue à Esquipulas, le 25 mai dernier, et au cours de laquelle ils ont confirmé leur appui au processus de Contadora et

M. Aguilar (Venezuela)

leur volonté de signer l' 'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale'. Ils tiennent à cet égard à rappeler la déclaration que les cinq présidents des pays d'Amérique centrale ont faite à cette occasion, à savoir :

'Que la paix en Amérique centrale ne peut résulter que d'un processus démocratique pluraliste authentique, fondé sur la participation, qui implique la promotion de la justice sociale, le respect des droits de l'homme, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats et le droit de toutes les nations de choisir librement et sans ingérence extérieure d'aucune sorte leur régime économique, politique et social, ce choix étant considéré comme le résultat de la volonté librement exprimée des peuples intéressés.'

M. Aguilar (Venezuela)

2. Qu'au cours des dernières semaines, une série de réunions a eu lieu en vue de régler les questions encore en suspens en ce qui concerne l'accord de paix. Compte tenu des points de vue exprimés par les cinq pays lors de ces négociations, le Groupe de Contadora a présenté une nouvelle version de l'Accord qui prend en considération de façon équilibrée les intérêts des parties. Cette version révisée a été communiquée à la date convenue aux ministres des relations extérieures des cinq pays d'Amérique centrale invités à Panama.

3. Que la présente proposition, comme celles qui l'ont précédée, n'a jamais prétendu devenir un instrument qui, forçant la volonté souveraine des parties, les contraigne à outrepasser leurs intérêts légitimes. Nous estimons toutefois qu'il est de la plus haute importance non seulement pour l'Amérique centrale mais aussi pour toute la région de concilier ces intérêts autour de propositions de paix, de sécurité et de démocratie.

4. Que le Groupe de Contadora a eu et continue d'avoir deux objectifs primordiaux. Le premier est de prêter un concours actif à l'élaboration d'un traité de paix qui régitte de façon juste et équilibrée les relations entre les Etats d'Amérique centrale. Le deuxième est de définir les conditions de base sans lesquelles ce traité ne saurait être conclu, appliqué et respecté par les parties. Ces deux tâches sont à l'évidence complémentaires : un traité qui ne réunit pas les conditions nécessaires pour être appliqué est une fiction et des conditions auxquelles il n'est pas donné une expression juridique formelle ne peuvent suffire à lier de manière permanente les parties.

5. Qu'il serait donc illusoire de penser que la rédaction d'un projet de traité suffirait pour sortir de la crise. Il faut également poursuivre les efforts visant à créer des conditions propices à la signature de l'accord de paix.

6. Que le message de Caraballeda, qui a été appuyé par les cinq pays d'Amérique centrale, représentait un effort pour identifier les conditions qui devraient constituer les bases permanentes de la paix, de la démocratie et de la sécurité en Amérique centrale.

7. Ce message définissait les dix bases et les neuf mesures d'application qu'il conviendrait de mettre pleinement en oeuvre.

M. Aguilar (Venezuela)

8. Pour faire avancer le processus de Contadora et atteindre l'objectif final, à savoir la paix, il est indispensable d'accepter les trois types fondamentaux d'engagements ci-après :

a) Que l'on n'autorise pas l'utilisation du territoire national pour lancer des attaques contre un autre pays ou pour offrir un soutien militaire ou logistique à des forces irrégulières ou à des groupes subversifs;

b) Qu'aucun pays n'accepte de devenir membre d'alliances militaires ou politiques qui menacent directement ou indirectement la paix et la sécurité dans la région en impliquant cette dernière dans le conflit entre l'Est et l'Ouest;

c) Qu'aucune puissance ne prête un appui militaire ou logistique aux forces irrégulières ou aux groupes subversifs qui opèrent ou peuvent opérer dans les pays de la région ou qui utilisent ou menacent d'utiliser la force pour renverser un gouvernement de la région.

9. Qu'il faudra consolider la paix dans la région en instaurant la démocratie pluraliste, qui repose sur l'exercice du suffrage universel, réalisé au moyen d'élections libres et périodiques, contrôlées par des organismes nationaux indépendants, sur le pluralisme politique, dans le cadre duquel tous les courants de pensée et d'action politique de la société peuvent obtenir une représentation légale et organisée, et sur le gouvernement de la majorité qui assure à tous les citoyens la liberté et le respect des droits fondamentaux et qui respecte ceux des minorités politiques dans le cadre de l'ordre constitutionnel.

10. Que cet effort de paix devra être accompagné par une contribution effective au développement économique et social de l'Amérique centrale, auquel l'Amérique latine se déclare prête à participer et auquel elle invite les autres membres de la communauté internationale à s'associer.

11. Que les huit pays du Groupe de Contadora et de son groupe d'appui réaffirment, à l'intention de tous les pays de la région et de ceux qui ont des intérêts et possèdent des liens dans ladite région, leur volonté de prêter leurs bons offices à toutes les parties aux présents engagements. A cette fin, ils sont disposés à étudier avec les parties intéressées comment il conviendrait de procéder aux vérifications nécessaires, à qui cette fonction

M. Aguilar (Venezuela)

devrait être confiée et comment serait garantie l'exécution des engagements pris.

12. Que compte tenu de tout ce qui précède, ils sont convaincus que la version révisée de l'Accord de Contadora, qui est présentée aujourd'hui formellement aux pays d'Amérique centrale, peut et doit favoriser l'aboutissement rapide et efficace du processus de négociation.

L'entrée en vigueur de l'Accord dans les plus brefs délais et son application avec les garanties adéquates constituent l'unique moyen d'instaurer une paix juste et véritable en Amérique centrale, pour répondre aux aspirations de la communauté internationale tout entière et de tous les pays d'Amérique latine en particulier." (S/18143, annexe)

Pour compléter ces brèves annotations sur le processus de paix de Contadora, il convient de rappeler qu'il y a quelques jours, le jeudi 26 juin pour être plus précis, les ministres des relations extérieures des pays du Groupe de Contadora ont remis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains un document qui sera bientôt distribué en tant que document officiel du Conseil et de l'Assemblée générale et qui énumère de façon détaillée les activités les plus récentes du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui, afin de tenir l'Organisation et l'organisation régionale américaine dûment informées de ces efforts. Au cours de ces entretiens, les ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora ont indiqué clairement que la remise de l'Acte révisé pour la paix et la coopération en Amérique centrale marquait l'achèvement de la phase relative aux aspects de fond du problème, laissant en suspens pour une autre étape les arrangements de procédure nécessaires à l'application dudit acte qui, bien entendu, sont soumis à l'approbation de ce dernier par les pays d'Amérique centrale. Ils ont également réaffirmé que leurs gouvernements respectifs restaient disposés à prêter leurs bons offices à toutes les parties concernées par ces engagements, comme cela est indiqué dans le Message de Panama.

Il est donc évident que le Groupe de Contadora n'estime pas que son travail soit terminé et qu'il espère que les pays directement intéressés, auxquels incombe évidemment la décision finale, répondront de manière positive à ces efforts, qui n'ont d'autre objectif que d'aider les peuples frères à trouver, dans un cadre latino-américain, une solution aux problèmes difficiles auxquels ils sont actuellement confrontés.

M. Aguilar (Venezuela)

Le Groupe de Contadora n'est pas mort. Les faits ont démenti maintes fois les nouvelles relatives à son décès prématuré, souvent intéressées et tendancieuses.

Il est vrai, néanmoins, que la décision récente de la Chambre des représentants des Etats-Unis d'autoriser une aide financière et militaire importante en faveur des prétendus contras, comme l'ont dit les ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora lors de la conférence de presse qu'ils ont donnée le 26 juin dernier à l'issue de l'entretien avec le Secrétaire général de l'Organisation, ne favorise guère le processus de négociation tel que l'ont conçu et mené à bien les pays du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui. Comme on l'a déclaré également, en cette même occasion, le Groupe s'est toujours opposé à ce que l'on recoure à la guerre dans la recherche de la paix; l'esprit essentiel de Contadora est celui de la non-intervention dans les affaires internes des autres Etats.

Cette attitude correspond d'ailleurs à la position maintes fois soutenue par ces mêmes pays, car, tant dans le Message de Panama, que je me suis permis de lire il y a quelques instants, que dans des documents publics antérieurs, les membres du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui ont souligné qu'il s'imposait qu'aucune puissance quelle qu'elle soit n'apporte un appui militaire ou logistique aux forces irrégulières ou à des groupes subversifs qui agissent ou peuvent agir dans les pays de la région, ou utilisent ou menacent d'utiliser la force en tant que moyen pour renverser un gouvernement de la région. Cette notion est clairement exposée, en effet, dans le Message de Caraballeda pour la paix, la sécurité et la démocratie de l'Amérique latine, du 12 janvier 1986, auquel ont souscrit les ministres des relations extérieures des pays du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui. Les ministres des relations extérieures de l'Amérique centrale ont adhéré à ses principes et objectifs dans la Déclaration du Guatemala du 14 janvier 1986 de même que dans le communiqué publié à Punta del Este, en Uruguay, le 28 février 1986.

Les pays du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui ne sauraient adopter une attitude différente parce que, comme on le sait bien, l'Amérique latine a toujours défendu vigoureusement le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, principe qui, grâce en grande partie à leurs efforts, est pleinement en vigueur aujourd'hui tant dans les relations interaméricaines que dans les relations internationales en général.

M. Aguilar (Venezuela)

L'article 18 de la Charte de l'Organisation des Etats américains (OEA) reprend exactement ce principe lorsqu'il stipule qu' :

"Aucun Etat ou groupe d'Etats n'a le droit d'intervenir directement ou indirectement, pour quelque motif que ce soit, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat. Le principe précédent exclut l'emploi, non seulement de la force armée, mais aussi de toute autre forme d'ingérence ou de tendance attentatoire à la personnalité de l'Etat et aux éléments politiques, économiques et culturels qui la constituent."

Même si la Charte des Nations Unies ne contient pas de disposition couchée en ces termes ou en termes analogues, l'Assemblée générale a affirmé l'importance de ce principe, comme le montrent, entre autres, les résolutions suivantes de l'Assemblée générale : résolution 380 (V) du 17 novembre 1950, intitulée "La paix par les actes"; résolution 1236 (XII) du 14 décembre 1957, intitulée "Relations pacifiques et de bon voisinage entre Etats"; résolution 2131 (XX) du 21 décembre 1965, qui contient la "Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté"; résolution 2625 (XXV) qui contient la "Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies"; et la résolution 2734 (XXV) qui contient la "Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale". Ce même principe a été réaffirmé récemment par la Déclaration de Manille relative au règlement pacifique des différends internationaux, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/10 du 15 novembre 1982.

Nous devons ajouter, à cet égard, que, selon la décision toute récente de la Cour internationale de Justice dans l'affaire Nicaragua - Etats-Unis, le principe de la non-ingérence fait partie du droit coutumier international.

Pour toutes ces raisons, la délégation du Venezuela estime qu'il est regrettable que le Gouvernement des Etats-Unis ait décidé de persévérer dans sa conduite contraire indubitablement au droit international et qui, loin de favoriser la cause de la paix en Amérique centrale, ne peut que contribuer à accroître la tension dans la région et donner lieu à une réaction en chaîne aux conséquences imprévisibles.

M. Aguilar (Venezuela)

C'est là, bien sûr, non seulement la position du Gouvernement du Venezuela mais aussi celle de tous les partis politiques du pays qui, d'une façon ou d'une autre, ont censuré cette action du Gouvernement des Etats-Unis.

Il est vraiment surprenant qu'un Etat qui entretient des relations diplomatiques avec le Gouvernement du Nicaragua ne cesse de favoriser et d'encourager ouvertement l'action de forces irrégulières qui vise à renverser par la force ce gouvernement ou à lui imposer un comportement donné.

Nous espérons toujours qu'en fin de compte on ne suivra plus cette voie et que le Gouvernement des Etats-Unis comprendra que cette façon d'agir non seulement est contraire au droit international, comme on l'a dit, mais encore qu'elle nuit à ses relations avec les pays d'Amérique latine qui, pour des raisons très justifiées, ont toujours rejeté catégoriquement toutes les formes d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats. L'histoire montre par ailleurs que l'intervention des Etats-Unis dans divers pays de la région a eu en général pour résultat l'instauration de régimes autocratiques, responsables dans une grande mesure du retard politique, économique et social des pays qui ont dû les supporter. Cela a certes été le cas au Nicaragua, gouverné pendant plus de 40 ans par la dictature de Somoza.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Venezuela des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. VERMA (Inde) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai avant tout le devoir agréable de vous transmettre les saluts et les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Nos deux pays entretiennent des relations étroites et cordiales et sont unis par des liens culturels et traditionnels historiques. Nous admirons vos talents de diplomate comme vos qualités personnelles remarquables que nous avons eu l'occasion d'observer directement à plusieurs reprises alors que nos pays étaient membres du Conseil en même temps l'an dernier. C'est pourquoi je suis heureux de vous voir présider le Conseil. Je peux vous assurer de notre pleine collaboration pour vous aider à vous acquitter de vos lourdes responsabilités.

M. Verma (Inde)

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur de Madagascar, qui a dirigé les travaux du Conseil, le mois dernier, avec sa dignité et sa compétence coutumières.

Le point relatif à la situation en Amérique centrale est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies depuis trois ans. C'est la onzième fois au cours de la même période que le Nicaragua s'est vu obligé de recourir au Conseil de sécurité. Ce fait est une indication de la gravité de la situation qui règne en Amérique centrale et du sentiment d'insécurité que le Gouvernement du Nicaragua et son peuple continuent d'éprouver, en dépit des efforts vaillants du Groupe de Contadora pour apporter une solution politique aux problèmes de l'Amérique centrale. Dans ce contexte, nous avons écouté avec grande attention et une profonde inquiétude la déclaration du Ministre des relations extérieures du Nicaragua, qui a clairement expliqué les événements qui, une fois de plus, ont amené le Nicaragua à chercher réparation au Conseil.

La résolution 562 (1985) du Conseil de sécurité, adoptée en mai 1985, réaffirme, entre autres, le droit inaliénable qu'ont le Nicaragua et tous les peuples de choisir leur propre système économique sans ingérence étrangère, subversion, coercition directe ou indirecte ni menaces de quelque sorte que ce soit; réaffirme son appui énergique au Groupe de Contadora, demande aux Etats de s'abstenir de prendre, contre tout Etat de la région, des mesures politiques, économiques ou militaires quelconques qui pourraient nuire à la réalisation des objectifs de paix du Groupe de Contadora; et demande aux Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Nicaragua de reprendre le dialogue qu'ils avaient entamé à Manzanillo (Mexique). Malheureusement, cette résolution n'a pas eu l'effet positif escompté.

La situation qui règne en Amérique centrale a figuré au premier plan des problèmes importants qui ont retenu l'attention du Mouvement des pays non alignés. Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunis à New Delhi en mars 1983, ont pris note avec une profonde inquiétude de la tension persistante qui existe en Amérique latine. Ils ont :

"condamné les menaces et les actes d'intimidation nouveaux et toujours plus nombreux dirigés contre le Nicaragua ... qui faisaient partie d'un plan délibéré visant à harceler et à déstabiliser ce pays." (S/15675, Déclaration politique, par. 136)

M. Verma (Inde)

Plus récemment, à sa réunion ministérielle qui a eu lieu à New Delhi en avril dernier, le Bureau de coordination des pays non alignés a noté avec une profonde inquiétude que la situation qui règne actuellement en Amérique centrale constitue l'un des points essentiels de tension au niveau international, et a demandé qu'il soit mis fin immédiatement à toutes les menaces, attaques et à tous les actes d'hostilité commis contre le Gouvernement du Nicaragua.

Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés a tenu, hier, une réunion d'urgence à New York et a adopté un communiqué sur les événements relatifs à la situation en Amérique centrale. Je voudrais lire, aux fins du compte rendu du Conseil de sécurité, le texte de ce communiqué :

"Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés s'est réuni en séance d'urgence, à New York, le 30 juin 1986, pour examiner les derniers événements relatifs à la situation en Amérique centrale.

Le Bureau a entendu une déclaration de la Représentante permanente du Nicaragua auprès des Nations Unies, S. Exc. Mme Nora Astorga, à ce sujet, eu égard, particulièrement, au vote qui est intervenu récemment à la Chambre des représentants des Etats-Unis, sur l'approbation de fonds destinés à fournir des armes lourdes, des services d'entraînement et autres formes d'assistance aux groupes mercenaires qui cherchent à déstabiliser et à renverser le Gouvernement légitime du Nicaragua.

Le Bureau a rappelé que les ministres du Bureau de coordination des pays non alignés, réunis à New Delhi en avril 1986, avaient condamné la demande, ainsi que la discussion au Congrès des Etats-Unis, relative à l'approbation de fonds pour le financement de forces mercenaires comme étant un acte immoral et illégal, en violation du droit international. Exprimant sa profonde inquiétude et son profond regret devant le récent vote qui a eu lieu à la Chambre des représentants des Etats-Unis sur la question, le Bureau a condamné tout financement de cet ordre comme constituant une violation de la souveraineté et de l'indépendance politique du Nicaragua, pays non aligné, ainsi que des principes et objectifs du Mouvement des pays non alignés et de la Charte des Nations Unies.

Le Bureau a exprimé sa profonde inquiétude devant la détérioration de la situation dans la sous-région découlant des graves nouvelles menaces exercées contre le Nicaragua, y compris, en particulier, l'apport d'une assistance

M. Verma (Inde)

financière aux forces mercenaires, et a noté que de tels actes accroissaient le danger d'une intervention directe et d'actions militaires contre ce pays et menaçaient davantage encore la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le Bureau a renouvelé son appel à tous les Etats concernés pour qu'ils redoublent d'efforts pour permettre que soit mené à bien le processus de paix du Groupe de Contadora. A cet égard, il a déploré que les Etats-Unis continuent d'empêcher une solution politique négociée et de faire obstacle aux initiatives de paix.

Le Bureau a réaffirmé sa ferme solidarité avec le Nicaragua. Il a lancé un appel à tous les membres du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à la communauté internationale, pour qu'ils offrent leur solidarité et toute forme d'assistance dont le Nicaragua pourrait avoir besoin pour garantir son droit à l'autodétermination, à l'indépendance nationale, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale."

Le Mouvement des pays non alignés a suivi avec une profonde inquiétude les événements d'Amérique centrale. Le Mouvement a déploré l'utilisation de mesures coercitives contre le Nicaragua. Nous respectons le droit du Nicaragua, comme, d'ailleurs, celui de tous les Etats, de se forger un nouvel avenir sans ingérence ou pression étrangères. Nous sommes convaincus que les tensions et différends dans la région de l'Amérique centrale ne peuvent être résolus que par des voies pacifiques et grâce à des négociations entre tous les intéressés. Nous nous félicitons des efforts du Groupe de Contadora, que nous appuyons, et du Groupe de soutien de Lima qui a été créé récemment.

Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire du Mouvement des pays non alignés. A leur première réunion à Belgrade, en 1961, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont déclaré que :

"Le monde actuel est caractérisé par l'existence de différents systèmes sociaux. Les pays participants ne considèrent pas que ces différences constituent un obstacle insurmontable à la stabilisation de la paix, à condition que soient éliminées les tentatives de domination et d'ingérence dans le développement intérieur d'autres peuples et d'autres nations."

Ces mots sont universels et sont des vérités éternelles qui ne sont régies ni par le temps ni par l'espace et qui représentent les principes fondamentaux tant des non-alignés que de la Charte des Nations Unies.

M. Verma (Inde)

Nous sommes profondément convaincus que la paix en Amérique centrale ne peut pas reposer sur des politiques d'intervention, d'ingérence et d'intimation, ni du reste sur la menace du recours à la force ou sur des mesures coercitives quelles qu'elles soient. Toute paix durable doit reposer sur l'acceptation des principes du pluralisme politique et socio-économique des Etats, sur le strict respect des principes de non-ingérence et de non-intervention, sur une évaluation positive des problèmes endémiques de cette partie troublée du monde et sur une attitude constructive et de coopération en vue de les résoudre. Il appartient au Conseil de sécurité de comprendre cette réalité et de donner une vraie chance à la tâche urgente constituant à instaurer la paix dans la région.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

Le Ministre des relations extérieures du Nicaragua a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

M. D'ESCOTO BROCKMANN (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : En fait, je ne vais pas user de mon droit de répondre aux paroles du Représentant des Etats-Unis d'Amérique. Son intervention est si peu sérieuse qu'à mon avis elle constitue un manque de respect à l'égard de tous ceux qui sont ici présents. En d'autres termes, je considère que ses paroles ne méritent aucune réponse de ma part.

Si M. Walters croit vraiment à la véracité des absurdes accusations qu'il a proférées, il aurait dû convaincre son gouvernement de défendre et de prouver ses accusations contre le Nicaragua devant la Cour internationale de Justice au lieu de se dérober devant la Cour comme il l'a si tristement fait. L'ambassadeur n'aurait jamais dû essayer de faire ici ce que son gouvernement n'a pas eu le courage de faire devant la Cour.

Les membres de la Cour internationale de Justice, y compris le juge américain, M. Schwebel, ont décidé à l'unanimité que la Cour était l'endroit approprié pour connaître de la plainte du Nicaragua contre les Etats-Unis et de ce que le Gouvernement des Etats-Unis avait à dire pour sa défense. La Cour a déjà rendu son jugement, M. Walters. Elle s'est prononcée - ce qui est sans aucun doute la condamnation la plus claire et la plus catégorique dans l'histoire de la Cour - contre le comportement illégal des Etats-Unis en violation systématique des principes que les Etats-Unis en tant que pays Membre des Nations Unies et membre du Conseil de sécurité, se sont engagés à respecter, à promouvoir et à défendre.

M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua)

Nous ne renonçons pas à l'espoir de voir les Etats-Unis trouver la force morale nécessaire de modifier leur conduite et de se joindre aux nations qui respectent le droit international et leurs engagements internationaux pour la cause de la paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur la liste de la présente séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour aura lieu demain, mercredi 2 juillet 1986, à 10 heures.

La séance est levée à 18 h 15.